

à M. F.X. Fabre.

Monsieur,

Je suis chargé par Mm. du Comité de la Société des Amis des Arts de vous prévenir que la société se fait un sensible plaisir d'acquérir le tableau que vous lui avez offert par votre lettre en date du 6 avril dernier, représentant Suzanne au bain surprise par les vieillards. Nous serons trop heureux de pouvoir exposer aux yeux du public un ouvrage aussi précieux.

Malgré que nos règlements nous prescrivent de ne pas admettre de tableaux hors de la grandeur de quatre pieds sur trois de hauteur nous avons cru devoir nous écarter du règlement et ce d'une voix unanime surtout (?) désirants (?) posséder quelqu'un de vos ouvrages.

Vous voudrez bien envoyer votre tableau le plus tôt possible à l'adresse de M. Pajou, Sculpteur du Roy au Louvre ou Rue froid manteau et charger quelqu'un de recevoir pour vous en votre acquit les douze cent livres que vous demandez de prix en me donnant l'adresse de votre ami. Je lui enverrai votre mandat qu'il touchera pour vous chez le notaire de la Société. M. Dewailly Commissaire Général de la Société étant absent dans le moment de Paris j'ai été chargé de le suppléer et d'avoir l'honneur de répondre à votre lettre qui a essuyé un retard de huit jours faute d'avoir été instruit assez à temps que les lettres adressées à Rome ne partent que les mardis. Nous osons espérer que ce contretemps ne nous privera pas de la possession de votre tableau qui sera un objet des plus capitaux de notre exposition.

Je vous prie de croire que quoique n'ayant pas le bonheur d'être connu de vous c'est un sensible plaisir pour moy d'être chargé de vous exprimer le voeu de la Société.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bioche-Delisle

secrétaire adjoint de la Société des amis des arts, suppléant de M. Dewailly.

Paris, le 12 may 1791

Rue de l'Eperon près celle St André des Arts, n° 1.

P.S. Les frais de port de votre tableau concernent la Société. Si vous étiez nécessité de faire cette avance à Rome en me le mandant je vous en tiendrais compte. Cette somme seroit ajoutée aux 1 200 L.

(Lettre conservée aux Archives Municipales de Montpellier, Ms. 64, F 2 (3)).